



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



TP INSTALLATEUR DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS EN FIBRE OPTIQUE

Titre du Ministère du travail
de Niveau 3 enregistré au RNCP

LES OBJECTIFS :

L'installateur de réseaux de télécommunications en fibre optique est un ouvrier des travaux publics spécialisé. Il intervient uniquement sur les réseaux FTTH 100 % fibre optique (FTTH ; FTTE, etc.), ainsi que sur les portions optiques des réseaux hybrides (FTTLA ; FTDP, etc.).

L'installateur de réseaux de télécommunications en fibre optique est souvent amené à manipuler des équipements cuivre en service, pour les déplacer temporairement ou définitivement (armement de poteau, ajout de câbles, rangement de chambre, etc.).

Il est confronté aux risques liés :

- aux travaux en hauteur
- aux chutes de plain-pied
- à la manutention d'objets lourds ou encombrants
- aux travaux en milieu confiné

- à la présence de réseaux électriques basse ou haute tension dans l'environnement du chantier
- à la présence de tensions électriques basses tensions sur les réseaux de télécommunications
- à la présence de rayonnement laser dans les fibres optiques
- à la présence d'amiante dans son environnement de travail
- à l'utilisation d'outils coupants et contondants
- à l'émission de chutes et de particules de fibre optique
- au voisinage de la circulation routière

Pour exercer l'emploi, le professionnel ne doit pas être sujet au vertige. Ceci s'entend facilement dans le contexte des travaux aériens, mais vaut également pour les travaux souterrains : descente et remontée dans les ouvrages souterrains à l'échelle (chambres, galeries).

LES DÉBOUCHÉS :

Installateur, monteur-raccordeur de réseaux de télécommunications optiques (FTTH)

SUITE DE PARCOURS :

TP Technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés

LES +++ DE LA FORMATION :

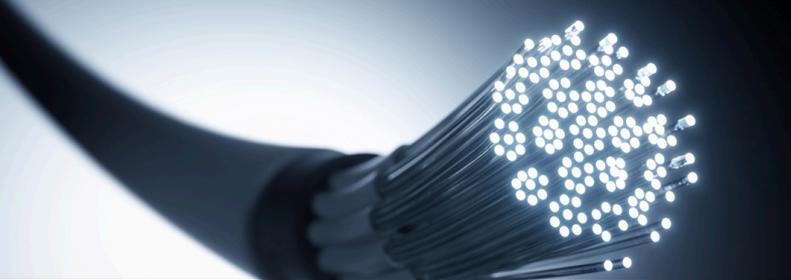
Accès possible à l'internat, la restauration
Aide au petit équipements, permis de conduire
Participation à des concours

CMA FORMATION

Centre de Formation de Sainte-Clotilde
0262 28 18 30

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97





TP Installateur de réseaux de télécommunications en fibre optique

NIVEAU 3

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir une entreprise d'accueil.

EQUILALENCES PASSERELLES

Equivalences : CQP de Monteur Raccordeur Fibre Optique.
Pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée en formation principalement en août ou en septembre.
Intégration en formation dans les trois mois du début du contrat d'apprentissage.
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie de la pièce d'identité
Copie du dernier diplôme ou bulletins
Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

Réaliser la pose et dépose de câbles

Préparer les chantiers de raccordement et de câblage des réseaux

Réaliser les mesures d'autocontrôle

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPÉTENCES

- Construire ou modifier les portions transport et distribution des réseaux de télécommunications en fibre optique
- Assurer la continuité optique des réseaux de télécommunications en fibre optique

DURÉE

1 an

Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel en alternance

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

- Mise en situation professionnelle (dossier technique et présentation des réalisations et réalisation des tests et mesures d'autocontrôle en présence du jury)
- Questionnaire professionnel
- Questionnaire à partir de production
- Entretien final

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISÉES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salles informatique, plateaux techniques

Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

